

**Décision n° 2017-70**

**PORTANT PUBLICATION DES DATES DE SIGNATURES DE CONVENTIONS  
D'INTERVENTION FONCIERE**

---

**Le Directeur Général,**

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, mis à jour par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2015, et notamment ses articles 14 et 20,

**Informe que :**

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune du Plessis-Pâté (91) et la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-3 du 1er décembre 2016, a été signée en date du 3 janvier 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Bourg-la-Reine (92), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-21 du 1er décembre 2016, a été signée en date du 3 janvier 2017.

Page 1 sur 11

**Etablissement Public Foncier Ile-de-France**

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Malakoff (92), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-22 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signée en date du 3 janvier 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Choisy-le-Roi (94) signée le 6 janvier 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-2-A16 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 3 janvier 2017.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Vincennes (94) signée le 12 mars 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-1-A8 du 28 juin 2016, a été signé en date du 3 janvier 2017.
- L'avenant n°4 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune du Chesnay (78) signée le 6 janvier 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B16-2-A24 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 3 janvier 2017.
- L'avenant n°2 à la convention de veille foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise et la commune de Goussainville (95) signée le 10 janvier 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n° B16-2-A24 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 9 janvier 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune d'Orgeval (78) signée le 21 janvier 2015, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B16-2-A24 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 19 janvier 2017.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Fontenay-sous-Bois (94) signée le 26 avril 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-2-A11 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 20 janvier 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Soisy-sur-Ecole (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-18 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signée en date du 24 janvier 2017.
- L'avenant n°5 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Rocquencourt (78) signée le 30 avril 2010, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B16-2-A24 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 1<sup>er</sup> février 2017.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Saulx-les-Chartreux (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-14 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signée en date du 13 février 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Chatou (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-7 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signée en date du 13 février 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Argenteuil (95) et l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-9 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signée en date du 17 février 2017.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Cesson (77) et l'Etablissement public d'aménagement de Sénart signée le 20 décembre 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-2-A10 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 21 février 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et le conseil départemental des Yvelines, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-2 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signée en date du 6 mars 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Athis-Mons (91), l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le Syndicat des transports d'Ile-de-France, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-12 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signée en date du 8 mars 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Mézy-sur-Seine (78) signée le 29 avril 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B16-2-A24 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a été signé en date du 29 mars 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines (78) approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-13 du 23 mars 2017, a été signée en date du 5 avril 2017.
- L'avenant n°3 à la convention générale conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), signée le 28 janvier 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-1-A23 du 23 mars 2017, a été signé en date du 5 avril 2017.

- L'avenant n°2 à la convention opérationnelle conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, la commune du Thillay (95) et la communauté de communes Roissy Porte de France, à laquelle la communauté d'agglomération Roissy Pays de France vient aux droits et obligations, signée le 21 avril 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n° B16-2-A24 du 1er décembre 2016, a été signé en date du 19 avril 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Jouy-en-Josas (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-2 du 23 mars 2017, a été signée en date du 24 avril 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Sceaux (92), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-17 du 23 mars 2017, a été signée en date du 25 avril 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Villeneuve-la-Garenne (92), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-18 du 23 mars 2017, a été signée en date du 25 avril 2017.
- L'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncières conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise et la commune de Taverny (95), signée le 12 mai 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n° B16-2-A24 du 1er décembre 2016, a été signé en date du 27 avril 2017.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Courtry (77) et la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, signée le 07 juillet 2016, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-1-A22 du 23 mars 2017, a été signé en date du 27 avril 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Pomponne (77) et la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-9 du 23 mars 2017, a été signée en date du 27 avril 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Triel-sur-Seine (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-14 du 23 mars 2017, a été signée en date du 10 mai 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Rueil-Malmaison (92), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-16 du 23 mars 2017, a été signée en date du 10 mai 2017.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Lagny-sur-Marne (77) et la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-8 du 23 mars 2017, a été signée en date du 11 mai 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Thorigny-sur-Marne (77) et la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-10 du 23 mars 2017, a été signée en date du 18 mai 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Cormeilles-en-Parisis (95), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-7 du 23 mars 2017, a été signée en date du 24 mai 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Raizeux (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-3 du 23 mars 2017, a été signée en date du 2 juin 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Rosny-sur-Seine (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-12 du 23 mars 2017, a été signée en date du 12 juin 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune du Plessis-Robinson (92), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-6 du 23 mars 2017, a été signée en date du 14 juin 2017.
- L'avenant n°1 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Viroflay (78), signée le 18 novembre 2014, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-2-A14 du 31 mai 2017, a été signé en date du 15 juin 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Janville-sur-Juine (91) et la communauté de communes Entre Juine et Renarde, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-4 du 23 mars 2017, a été signée en date du 27 juin 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Torcy (77) et la communauté d'agglomération de Marne la Vallée - Val Maubué, à laquelle la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne vient aux droits et obligations, signée le 2 février 2012, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-2-A24 du 1er décembre 2016, a été signé en date du 29 juin 2017.

- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de La Norville (91) et la communauté de communes de l'Arpajonnais, à laquelle la communauté d'agglomération Coeur d'Essonne Agglomération vient aux droits et obligations, signée le 23 novembre 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-2-A24 du 1er décembre 2016, a été signé en date du 29 juin 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Bondoufle (91) et la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, à laquelle la communauté d'agglomération Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart vient aux droits et obligations, signée le 28 avril 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-A24 du 1er décembre 2016, a été signé en date du 29 juin 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Sartrouville (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-9 du 31 mai 2017, a été signée en date du 29 juin 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Montgeron (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-10 du 31 mai 2017, a été signée en date du 29 juin 2017.
- L'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de La Ville-du-Bois (91), signée le 15 avril 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-2-A17 du 31 mai 2017, a été signé en date du 5 juillet 2017.
- L'avenant n°6 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Palaiseau (91), signée le 25 juillet 2007, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-2-A24 du 1er décembre 2016, a été signé en date du 10 juillet 2017.
- L'avenant n°3 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, la commune de Montesson (78) et la communauté de communes de la Boucle de la Seine, à laquelle la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine vient aux droits et obligations, signée le 12 janvier 2010, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-2-A16 du 31 mai 2017, a été signé en date du 11 juillet 2017.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Villemoisson-sur-Orge (91), signée le 2 janvier 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-1-A21 du 23 mars 2017, a été signé en date du 18 juillet 2017.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Maisons-Laffitte (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-8 du 31 mai 2017, a été signée en date du 18 juillet 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Saint-Denis (93) et la communauté d'agglomération Plaine Commune, à laquelle l'Etablissement public territorial Plaine Commune vient aux droits et obligations, signée le 20 juillet 2010, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B16-2-A24 du 1er décembre 2016, a été signé en date du 19 juillet 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Coignières (78) et la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-3 du 31 mai 2017, a été signée en date du 23 août 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Vert-le-Petit (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-5 du 23 mars 2017, a été signée en date du 29 août 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Réau (77) et l'Etablissement public d'aménagement de Sénart, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-7 du 31 mai 2017, a été signée en date du 31 août 2017.
- L'avenant n°3 à la convention opérationnelle conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, la commune de Marly-la-Ville (95) et la communauté de communes Roissy Porte de France, à laquelle la communauté d'agglomération Roissy Pays de France vient aux droits et obligations, signée le 5 septembre 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 4 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Mézières-sur-Seine (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-3-10 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 07 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Fontenay-le-Fleury (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-3-3 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 15 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Arnouville (95) et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France n°B17-3-7 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 15 septembre 2017.

- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine et la commune de Rueil-Malmaison (92), signée le 10 mai 2017, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France n° B17-3-A15 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 22 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Montfermeil (93) et l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-5 du 31 mai 2017, a été signée en date du 27 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Chennevières-sur-Marne (94) et l'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B16-2-4 du 1er décembre 2016, a été signée en date du 28 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de La Boissière-Ecole (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-4 du 31 mai 2017, a été signée en date du 28 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Conflans-Sainte-Honorine (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-3-9 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 28 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Saint-Prix (95), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-3-14 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 28 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Eragny (95) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-12 du 31 mai 2017, a été signée en date du 29 septembre 2017.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Choisy-le-Roi (94) et l'Etablissement public d'aménagement Orly Rungis Seine-Amont, signée le 1er septembre 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-3-A16 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 29 septembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune du Mesnil-le-Roi (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-3-4 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 2 octobre 2017.

- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Savigny-le-Temple (77) et l'Etablissement public d'aménagement de Sénart, signée le 10 octobre 2012, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-2-A15 du 31 mai 2017, a été signé en date du 9 octobre 2017.
- L'avenant n°1 à la convention cadre conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine et la commune de Colombes (92), signée le 1<sup>er</sup> octobre 2012, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine, n°B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 11 octobre 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Mitry-Mory (77), signée le 7 octobre 2008, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-1-A19 du 23 mars 2017, a été signé en date du 12 octobre 2017.
- L'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncières conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, la commune de Saint-Ouen-l'Aumône (95) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, signée le 29 novembre 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 18 octobre 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune du Vesinet (78), signée le 7 octobre 2014, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 20 octobre 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Champlan (91), la commune de Chilly-Mazarin (91), la commune de Massy (91), la communauté d'agglomération Europ'Essone, à laquelle la communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay vient aux droits et obligations, et l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay, signée le 13 décembre 2012, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-1-A20 du 23 mars 2017, a été signé en date du 20 octobre 2017.
- L'avenant n°4 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune d'Hardricourt (78), signée le 26 juillet 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 23 octobre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Gonesse (95), la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Grand Paris Aménagement, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-2-13 du 31 mai 2017, a été signée en date du 27 octobre 2017.

- L'avenant n°2 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune du Mesnil-Saint-Denis (78), signée le 29 avril 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 27 octobre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Gif-sur-Yvette (91), la commune d'Orsay (91), la communauté d'agglomération communauté Paris-Saclay et l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-1-15 du 23 mars 2017, a été signée en date du 30 octobre 2017.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Montreuil (93) et la communauté d'agglomération Est-Ensemble, à laquelle l'Etablissement public territorial Est-Ensemble vient aux droits et obligations, signée le 17 décembre 2015, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-2-A18 du 31 mai 2017, a été signé en date du 7 novembre 2017.
- L'avenant n°3 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Mézy-sur-Seine (78), signée le 29 avril 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 7 novembre 2017.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune d'Aulnay-sous-Bois (93), signée le 14 octobre 2008, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-4-A2 du 13 septembre 2017, a été signé en date du 10 novembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune d'Orsay (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-3-11 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 15 novembre 2017.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Persan (95), la communauté de communes du Haut Val d'Oise et la SEMAVO, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B17-3-13 du 12 juillet 2017, a été signée en date du 17 novembre 2017.
- L'avenant n°2 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune d'Andrésey (78), signée le 25 novembre 2014, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 22 novembre 2017.

- L'avenant n°1 à la convention d'action foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune d'Andrézy (78), signée le 23 novembre 2015, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 22 novembre 2017.
- L'avenant n°7 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Palaiseau (91), signée le 25 juillet 2007, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B17-3-A17 du 12 juillet 2017, a été signé en date du 30 novembre 2017.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

Le Directeur Général,  
**Gilles BOUVELOT**